



MB
RACE
LA COURSE VTT LA PLUS DIFFICILE AU MONDE

RÈGLEMENT

MB eRANDO 20 | 40 KM

DIMANCHE 2 JUILLET 2023

SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS.....	2
A. L'événement.....	2
B. L'épreuve : MB e-Rando.....	2
2. INSCRIPTIONS & DOSSARDS.....	2
A. Modalités d'inscription.....	2
B. Tarifs & paiement.....	3
C. Compris dans l'inscription.....	3
D. Modification d'inscription et désistement.....	3
E. Retrait des dossards.....	4
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
A. Conditions de participation.....	5
B. Équipement et matériel obligatoire.....	5
4. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE.....	5
A. Parcours.....	5
B. Abandon.....	6
C. Sécurité.....	6
D. Assurance.....	6
5. CAS DE FORCE MAJEURE	6
6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT.....	7
A. Droits à l'image.....	7
B. Loi informatique.....	7
C. Acceptation du règlement.....	7

1. GÉNÉRALITÉS

A. L'événement

L'événement MB Race est organisé par l'**Association MB Race**.

Coordonnées de l'organisation :

Association MB Race
1051 Avenue de Genève
74700 SALLANCHES
contact@mb-race.com

L'événement MB Race se déroule au sein des villages de Megève et Combloux les Vendredi 1^{er}, Samedi 2, Dimanche 3 Juillet 2022 et proposera 10 épreuves.

B. L'épreuve : MB e-Rando

L'épreuve MB e-Rando est une randonnée exclusivement ouverte aux pratiquants de VTT à Assistance Electrique. Cette randonnée propose deux distances au choix pour un même départ : 20 et 40 KM (800m D+ /1800mD+).

Date : Dimanche 3 Juillet 2022

Départ : 08h30 du matin à Combloux

Arrivées 20 et 40 KM : Megève

La MB e-Rando est ouverte à tous : femmes, hommes, licenciés ou non et ce à partir de 14 ans - sur présentation d'une autorisation parentale. Les participants âgés de moins de 16 ans doivent être accompagnés de leur responsable légal ou d'une personne majeure désignée par les parents. Chaque participant doit être apte à la pratique du VTT en montagne.

2. INSCRIPTIONS & DOSSARDS

A. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à tous, à partir du **Jeudi 01 décembre 2022** à 12h00 et sont accessibles en ligne via le site www.mb-race.com qui renvoi à la plateforme d'inscription Livetrail. La date limite des inscriptions en ligne est le **Jeudi 30 juin 2022** à minuit - sous réserve de places encore disponibles à cette date.

L'organisation offre la possibilité de s'inscrire sur place les 30 juin et 1^{er} Juiller 2023 à Megève, au niveau du parking Palais de Sport sur les mêmes créneaux horaires que ceux des retraits de dossards, ainsi que le dimanche 2 Juillet 2023 à Combloux, de 6h30 à 7h45 du matin.

Attention, une inscription est considérée valide lorsque le montant d'engagement est réglé et qu'une licence ou un certificat médical ont été présentés et validés par l'organisation.

B. Tarifs & paiement

Le montant de l'inscription est fixé comme suit :

- MB e-Rando (20 - 35 KM) : 40 €

Des frais de gestion de dossier seront appliqués en complément du montant de l'inscription.

Le règlement des frais d'inscription devra se faire avant le Jeudi 29 Juin 2022 à minuit. Au-delà de cette date, les participants n'ayant pas réglé leur inscription seront considérés comme non partants.

Lors de l'inscription, le participant peut souscrire à certaines options :

- Repas accompagnateur : 12 € / personne
- Maillot personnalisé au nom et à la nationalité de l'inscrit

C. Compris dans l'inscription

L'inscription comprend pour chaque participant à la MB e-Rando :

- Les frais de participation à la course
- Les ravitaillements sur les différents points du parcours
- Un pack de bienvenue : programme et goodies de nos partenaires
- Un T-shirt MB Race
- Un repas d'après randonnée
- Une photo offerte
- Accès gratuit aux animations

D. Modification d'inscription et désistement

❖ **Modification de l'inscription**

Les participants peuvent à tout moment modifier certaines informations sur leur fiche coureur via la plateforme d'inscription. En cas de changement de coordonnées, ou d'informations importantes, merci d'en informer l'organisation par e-mail à l'adresse contact@mb-race.com.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La revente d'un dossard est par conséquent interdite.

❖ **Désistement**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement, à l'exception de 2 cas de figure :

- Un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours calendaires qui suivent la manifestation (cachet de la poste faisant foi). Les demandes seront traitées dans les mois qui suivent l'épreuve.

Le remboursement de l'inscription s'effectuera de la façon suivante :

- 100% du montant de l'inscription moins les frais de dossier et option pour tout désistement signalé à l'organisation avant le 31/03/2023 inclus
- 50% du montant de l'inscription moins les frais de dossier et option pour tout désistement signalé à l'organisation à partir du 01/04/2023 inclus

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou d'annulation le jour même suite à des faits extérieurs.

E. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se tiendra :

- Samedi 2 Juillet 2022 de 14h00 à 20h00 sur le parking du Palais des Sports de Megève
- Dimanche 3 Juillet 2022 de 06h30 à 7h45 à Combloux

Chaque participant devra obligatoirement présenter lors du retrait des dossards les documents suivants :

- **Pour les mineurs** : une autorisation parentale (modèle disponible sur le site)
- **Pour tous** : la confirmation d'inscription (numérique ou papier)
- **Pour tous** : une pièce d'identité

Attention : sans la présentation des éléments cités ci-dessus, l'organisation ne pourra pas vous délivrer votre dossard et vous ne serez donc pas autorisés à prendre le départ de la randonnée.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

A. Conditions de participation

Pour pouvoir prendre le départ, les participants doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscription,
- Se conformer au présent règlement,
- Se conformer à l'équipement obligatoire (Article 4.B.)
- Présenter lors du retrait des inscriptions les documents obligatoires (Article 2.E.)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

B. Équipement et matériel obligatoire

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour une question de sécurité, chaque participant à la MB e-Rando devra **obligatoirement** avoir avec lui sur l'ensemble du parcours :

- Un téléphone portable - avec batterie chargée,
- La plaque de cadre avec le numéro d'urgence
- Un gobelet pour les ravitaillements

Des gants et des lunettes de soleil sont fortement conseillés. Il est également conseillé d'emporter un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne est très changeante.

Les participants sont seuls responsables de la conformité, aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

La plaque de cadre fournie par l'organisation doit être fixée sur le guidon de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque est un emplacement réservé aux sponsors officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originale.

4. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE

A. Parcours

❖ Parcours

L'ensemble du parcours de la course MB e-Rando est balisé par des pancartes signalétique et de la rubalise. Le passage du parcours dans des zones tels que les villages sont encadrés par des bénévoles signaleurs, en cas de besoin.

❖ Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

❖ Respect de l'environnement

A la vue de la beauté de la région et du site qui accueille la course, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement – ne pas jeter de déchets par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés ... Des zones de réceptacles seront mises en place sur des secteurs du parcours tels que les ravitaillements. Des troupeaux peuvent être rencontrés sur le parcours, les coureurs doivent éviter tout risque d'affolement. Le non-respect de ces règles peut entraîner une mise hors course.

❖ Respect du code de la route

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du participant.

B. Abandon

Pour des raisons de sécurité, chaque participant ayant abandonné devra soit se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (bénévole / ravitaillement) pour annoncer son abandon, soit téléphoner au numéro « abandon » qui lui sera indiqué sur la plaque de cadre (distribuée lors du retrait des dossards). Tout abandon est définitif.

C. Sécurité

En cas d'accident, chaque coureur est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés.

D. Assurance

L'organisation contracte une assurance Responsabilité civile souscrite par la FFC qui couvre votre responsabilité lors de l'organisation d'épreuves ou manifestations sportives sous l'égide FFC.

Pour les licenciés FFC, ils sont couverts par leur licences FFC (RC et Individuel Accident). Pour les non-licenciés, l'organisation vous conseille de contracter une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

5. CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tout autres événements imprévisibles (hors pandémie), irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toutes modifications, y compris en cas de force majeure, de ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site internet de l'événement mb-race.com. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve

6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

A. Droits à l'image

Par sa participation à la MB RACE 2023, chaque concurrent autorise expressément la MB Race (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB Race en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

B. Loi informatique

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

C. Acceptation du règlement

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet www.mb-race.com ainsi que sur place le jour de la compétition sur le village de l'évènement.